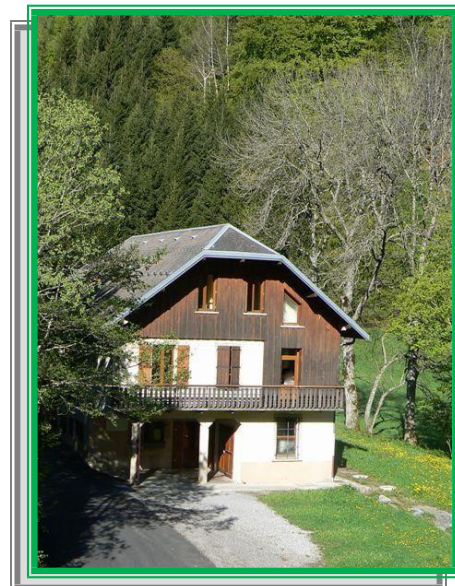




CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DES LOCAUX

Chalet Sainte-Humbeline
120, Chemin de Martignon
73200 Plancherine
☎ 04.79.38.23.65



ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'Association « Les Florimontains »
44-120, chemin de Martignon
73200 PLANCHERINE

Représentée par : David SEIGNOBOS,
Directeur de l'association
☎ 07.85.34.31.58 / 06.52.07.54.92
✉ contacts@lesflorimontains.fr

d'une part,

ET

Madame, Monsieur,

Responsable du groupe



Adresse Internet :

Demeurant

d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

Article 1 – Durée et capacité des lieux

La présente convention est consentie pour une période de jour(s), commençant le à heures et s'achevant le à heures (nuitée(s)).

Le chalet Sainte-Humbeline est d'une capacité maximale de 36 personnes.
Agrément SDJES n° 73 202 0003.

Nombre approximatif de participants (responsables compris) :

Nature de l'évènement (anniversaire, mariage, séjour familial...) :

Article 2 – Désignation et description des lieux

Rez-de-chaussée :

Entrée cage d'escaliers : accès vestiaire / buanderie et aux étages, placard de ménage et d'entretien, étagères pour ranger les chaussures, 2 WC → Porte extérieure sortie de secours.

Vestiaire / buanderie : porte-manteaux, étagères de rangement, box pour internet, poste téléphonique, centrale d'alarme incendie, défibrillateur, réfrigérateur, évier 2 bacs, machine à laver, sèche-linge, étendoir, placard → Porte extérieure sortie de secours.

Salle de séjour : 2 meubles bas de rangement, 10 tables (dimension 0,80 m x 1,20 m), 40 chaises → Porte extérieure sortie de secours.

Cuisine : Plonge 2 bacs – lave-vaisselle – piano de cuisson (5 feux – 2 fours) – réfrigérateur – congélateur – 2 micro-ondes – plats de service – batterie de cuisine – vaisselle de table – placards de rangement – une armoire à pharmacie – coffre à clés – armoire électrique.

Local technique : chaudière murale pour le chauffage du rez-de-chaussée – générateur d'eau chaude – stockage intendance → Porte extérieure sortie de secours.

1^{er} étage : Capacité : 17 personnes - Chauffage par radiateurs électriques

- **Chambre N°1** avec lavabo (1 lit de 2 personnes 140x190), renvoi de la centrale incendie (SSI),
 - **Chambre N°2** (2 lits de 1 personne 90x190 et 2 lits superposés 90x190),
 - **Chambre N°3** (2 lits de 1 personne 90x190 et 2 fois 2 lits superposés 90x190),
 - **Chambre N°4** (1 lit de 1 personne 90x190 et 2 fois 2 lits superposés 90x190),
 - 3 WC, 3 douches, 3 espaces sanitaires : 1 de 4 lavabos et 2 de 2 lavabos, une armoire à pharmacie, un placard de ménage avec aspirateur,
- Couloir et porte extérieure avec sortie et escalier de secours.

2^{ème} étage : Capacité : 19 personnes - Chauffage par radiateurs électriques

- **Chambre N° 6** avec lavabo (1 lit de 2 personnes 140x190),
 - **Chambre N° 7** avec lavabo (3 lits de 1 personne 90x190),
 - **Chambre N° 8** (3 lits de 1 personne 90x190 et 2 lits superposés 90x190),
 - **Chambre N° 9** (3 lits de 1 personne 90x190 et 2 lits superposés 90x190),
 - **Chambre N°10** (2 lits de 1 personne 90x190 et 2 lits superposés 90x190),
 - 2 WC, 2 douches, un espace sanitaire de 3 lavabos, un placard de ménage avec aspirateur, 1 local technique, 1 local « privé », 1 coin bibliothèque,
- Couloir et porte extérieure avec sortie et escalier de secours.

Literie : dimension : voir ci-dessus, ossature bois, matelas mousse, alèse, une couverture et un oreiller par lit et des couvertures supplémentaires à chaque étage – Penderie et rayonnages dans chaque chambre.

Chaque séjournant doit obligatoirement arriver avec sa taie d'oreiller 60x60, ses draps ou son duvet.

Article 3 – Charges et conditions générales

- a) Un état des lieux sera fait à la remise des clés.
- b) Il sera remis au responsable du groupe un jeu de 4 clés :
 - 1 pour tous les **volets extérieurs** des sorties de secours,
 - 1 pour la **porte d'entrée** donnant sur l'entrée **cage d'escaliers**,
 - 1 pour la **porte d'entrée** donnant sur la **salle de séjour**,
 - 1 pour les **volets de la porte d'entrée** donnant sur la **salle de séjour**.

Toutes les portes de secours (4 au rez-de-chaussée et 1 à chaque étage) sont équipées de barres d'ouverture de sécurité.

- c) L'inventaire du matériel de cuisine est précisé en [Annexe n°1](#).
- d) Il sera remis un classeur concernant le fonctionnement du chalet, avec tous les renseignements et références utiles, dont les numéros de dépannage.
- e) Le chauffage et l'eau chaude sont en fonctionnement à l'entrée dans les lieux.
- f) **Le groupe aura souscrit une assurance pour les dommages causés.** En cas de dégradations constatées à la fin du séjour, les travaux seront effectués par l'association et vous seront facturés.
- g) Le groupe règle une « Participation aux frais d'accueil et de services » de 120,00 €. **Malgré le paiement de ce forfait, il est entendu que le chalet soit rendu dans un excellent état de propreté et de rangement, lors de l'état des lieux de sortie.**
Le « ménage complet » peut être assuré par l'association en contrepartie du versement d'une somme de 200,00 €, en supplément du forfait de 120,00 €.
Dans le cas où le Chalet n'est pas rendu dans un état de propreté satisfaisant, la prestation de « ménage complet » sera facturée en supplément de la participation aux frais d'entretien des locaux et d'accueil.
- h) **Le chalet se trouve à proximité de l'Abbaye de Tamié. Afin de respecter le caractère calme des lieux, le tapage diurne ou nocturne est strictement interdit.**
Le groupe sera particulièrement vigilant à **éviter toutes les nuisances sonores qui pourraient perturber la tranquillité du voisinage**, et notamment les moines de l'Abbaye de Tamié.
Par exemple : feux d'artifices, moteurs bruyants, sonorisation particulièrement élevée, toute sonorisation à l'extérieur après 19h, chants ou cris en extérieur après 21h.
En cas de tapage diurne ou nocturne, la caution ne sera pas restituée.

Article 4 – Règlement particulier d'utilisation des locaux

Vie dans la maison

- a) Interdiction formelle de fumer dans l'ensemble du chalet. Les détecteurs de fumée sont très sensibles.
- b) Un exercice d'évacuation sera effectué, selon le protocole joint au présent document (voir [Annexe n°2](#)).
- c) Pour des raisons de sécurité, le responsable du groupe doit vérifier que **les volets extérieurs des six portes de sorties de secours soient constamment ouverts et que ces issues soient laissées libres de tout encombrement.**
- d) **Il est formellement interdit de déplacer le mobilier, les lits et les matelas, les tables et les chaises, la vaisselle et les couverts dans chaque bâtiment, ou d'un bâtiment à l'autre.**
- e) Le thermostat du chauffage du rez-de-chaussée est situé dans la salle de séjour, programmé jour et nuit. Les radiateurs des chambres sont également programmés à distance. Plusieurs plages horaires sont définies sur le système. Il est possible de modifier la consigne de température temporairement : se référer au mode d'emploi affiché sur place.
- f) L'extracteur de la cuisine doit impérativement être mis en marche lors de la préparation des repas, afin d'éviter le déclenchement de l'alarme. L'interrupteur est situé à gauche de l'appareil.
- g) Il conviendra de procéder au tri sélectif de vos déchets et d'utiliser le bac à compost.
- h) Nettoyage : les produits d'entretien sont mis à disposition, ainsi que les sacs poubelles.
- i) Il est demandé de ne pas mettre de scotch sur les murs.
- j) Les chaussures de ski ou de montagne sont interdites dans les chambres. Elles peuvent être rangées sur les étagères situées à l'entrée donnant sur la cage d'escaliers. Prévoir des chaussons.
- k) Les animaux ne sont pas admis.
- l) Accès wifi dans la salle de séjour.

- m) Le stationnement est autorisé le long de la route conduisant à l'abbaye, sur les emplacements matérialisés à cet effet. Il est interdit devant le Chalet pour des raisons de sécurité Incendie.

Rangement de fin de séjour

- a) Pour l'état des lieux de départ, l'ensemble du bâtiment doit être nettoyé : chambres, lavabos, douches, WC, rez-de-chaussée, cuisine, couloirs. Les corbeilles à papier et les poubelles seront vidées et lavées si besoin, TOUS les volets seront fermés (y compris ceux des sorties de secours), le réfrigérateur sera vidé, lavé si besoin et débranché.
- b) À votre départ, merci de jeter TOUS vos déchets dans les bacs communaux prévus à cet effet (direction Faverges, puis à 4 km route à gauche, vers Seythenex), ou de les emporter avec vous.
- c) Les couvertures seront pliées et rangées sur chaque lit et dans les placards.
- d) Au 1^{er} et 2^{ème} étage : les portes des WC, douches et espaces sanitaires devront rester ouvertes, afin d'assurer une bonne circulation de l'air.
- e) Dans la salle de séjour : les tables et les chaises seront remises en place, telles que la salle a été trouvée en arrivant, chaises sur les tables.
- f) Si le chauffage a été utilisé, prendre contact avec le responsable (07.85.34.31.58 / 06.52.07.54.92) pour qu'il soit éteint à distance.

Article 5 – Consignes de sécurité en cas d'incendie

À l'entrée dans les lieux, le représentant de l'association vous formera aux dispositifs de sécurité Incendie et vous donnera les consignes de sécurité adaptées aux locaux.

Le système de sécurité incendie est constitué d'une **alarme centrale** située dans l'espace « Vestiaire / buanderie » dont la mise en action est déclenchée par la présence de fumée révélée par les détecteurs dont est équipé le chalet, ou les déclencheurs manuels situés au niveau des issues de secours.

Un boîtier relais du système de sécurité se trouve dans la chambre 1. Le responsable du groupe y logera, ou un autre représentant du groupe qui devra avoir suivi la formation Sécurité en début de séjour.

Particulièrement sensibles et donc efficaces, les détecteurs déclenchent une alarme dont le timbre très aigu se fait entendre pendant 5 minutes environ.

Les occupants sont invités à ne pas intervenir sur la centrale et à évacuer le chalet dans les conditions décrites ci-après.

Un exercice d'évacuation sera effectué selon le protocole joint au présent document (voir [Annexe n°2](#)).

Une déclaration de bonne connaissance des consignes de sécurité sera signée par le responsable du groupe, à la remise des clefs (voir [Annexe n°3](#)).

En cas d'incendie

Le responsable du groupe avertit le centre de secours d'Albertville (18).

Afin de faciliter l'accès des pompiers au bâtiment, il est interdit de stationner de manière permanente devant le chalet.

Dès l'audition du signal d'**évacuation**, il convient de fermer portes et fenêtres et de se diriger, dans le calme, vers le point de rassemblement situé sur le pré, derrière le chalet.

L'évacuation s'effectue par les portes de sécurité, à savoir :

- **Au rez-de-chaussée** : entrée cage d'escaliers, espace « Vestiaire / buanderie », salle de séjour et local technique,

- **Au 1^{er} étage** : au bout du couloir, accès à un balcon et à un escalier extérieur,
 → **Au 2^{ème} étage** : au bout du couloir, accès à un balcon et à un escalier extérieur.

Article 6 – Clauses financières

Le présent tarif s'entend location et charges comprises (électricité, gaz, chauffage si utilisé).

La location de base comprend l'hébergement de 20 personnes pour 1 nuit.

La réservation d'une nuitée est **du soir 16h au lendemain matin 10h**.

Un devis est valable un mois.

Tarifs 2025 :

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modification au 1^{er} janvier de l'année suivante.

	Sans chauffage	Avec chauffage
Basse saison		
1 ^{ère} nuitée - 20 personnes	530,00 €	600,00 €
2 ^{ème} nuitée - 20 personnes	450,00 €	520,00 €
À partir de la 3 ^{ème} nuitée - 20 personnes	400,00 €	470,00 €
Supplément par personne et par nuitée au-delà de 20 et jusqu'à 36	18,00 €	20,00 €
Mise à disposition à la journée (10h-17h)	290,00 €	380,00 €
Haute saison (Noël, Jour de l'an, Vacances scolaires, Pâques, 1 ^{er} et 8 mai, Ascension, Pentecôte)		
1 ^{ère} nuitée - 20 personnes	640,00 €	720,00 €
2 ^{ème} nuitée - 20 personnes	550,00 €	620,00 €
À partir de la 3 ^{ème} nuitée - 20 personnes	490,00 €	560,00 €
Supplément par personne et par nuitée au-delà de 20 et jusqu'à 36	20,00 €	22,00 €
Mise à disposition à la journée (10h-17h)	290,00 €	380,00 €

Les enfants de moins de 2 ans ne sont pas comptés.

- **A1.** Montant à verser pour le séjour, en fonction du nombre de participants €
- **A2.** Taxe de séjour : 0,88 € / personne / nuitée €
- **A3.** Cotisation à l'association nécessaire à la réservation 26,00 €
- **A4.** Participation aux frais d'accueil et de services 120,00 €
- **A5.** Forfait « ménage complet » [facultatif] 200,00 €
- **A6.** Arrivée anticipée (avant 16h) [facultatif] 140,00 €
- **A7.** Départ retardé (après 10h) [facultatif] 140,00 €
- ☉ **Montant total à verser :** €.

La réservation ne sera effective qu'au reçu de la convention signée, accompagnée du versement des arrhes d'un montant de 30% du montant à verser (A1) avec un minimum de 300,00 €, ainsi que de l'acquittement de la cotisation annuelle à l'association de 26,00 € (un bulletin d'adhésion est joint en [Annexe n°4](#)).

Le solde sera à régler, au plus tard, quatre semaines avant l'arrivée, par virement bancaire.

Après l'établissement de l'état des lieux de sortie, une facture définitive sera établie, récapitulant la cotisation, les frais d'hébergement, les options (obligatoires et facultatives) et éventuellement les

frais divers.

Une caution d'un montant de 700,00 € devra être versée à l'entrée dans les lieux. Elle sera restituée dans le mois suivant la fin du séjour, déduction faite du coût des dégradations et casses éventuelles, de frais de rangement ou de nettoyage éventuels, et sous réserve qu'il n'y ait pas eu de tapage diurne ou nocturne durant le séjour.

Le responsable du groupe signera une charte de « bon déroulement du séjour » rappelant ses engagements (voir [Annexe n°5](#)).

Mode de règlement :

L'association accepte les modes de paiement suivants : CB (réservation sur Internet), virement, chèques ANCV.

Modification de la réservation :

Les modifications de la réservation (options, nombre de participants), hors changement de date, peuvent être faites sans remise en cause de la réservation.

Tout changement de date de réservation est assimilé à une annulation et à une nouvelle réservation (sous réserve de disponibilité). De fait, les conditions d'annulation s'appliquent.

Annulation :

En cas d'annulation, quelle qu'en soit la raison, à plus de deux mois de la date de mise à disposition, les arrhes seront remboursées après une retenue de 80,00 € pour frais de gestion.

En cas d'annulation à moins de deux mois de la date de mise à disposition, les arrhes ne seront pas remboursées.

En cas de force majeure, telle que catastrophe naturelle (inondation, tempête, irruption, séisme...), pandémie, événement politique (guerre, révolution, attentat), le remboursement des sommes versées sera effectué sans aucune pénalité.

Dans tous les cas, le montant de l'adhésion à l'association ne sera jamais remboursé, celle-ci donnant la possibilité de participer à la vie de l'association et à l'ensemble de ses activités.

Il appartient au responsable du groupe de veiller scrupuleusement à ce que l'ensemble des participants respectent le matériel mis à disposition, ainsi que l'ensemble de ces consignes.

Cette convention est établie en deux exemplaires, dont un est à retourner, dûment complété, daté et signé, accompagné du versement des arrhes et de la cotisation.

Lu et approuvé.

Pour Les Florimontains
David SEIGNOBOS,
Directeur de l'association
Fait à Plancherine

Le

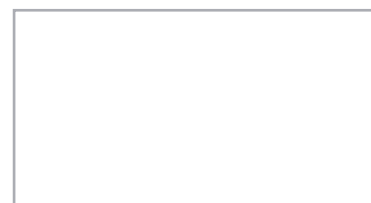
Pour le groupe :

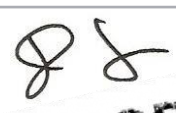
Nom du responsable :

Fait à

Le

Signature :




LES FLORIMONTAINES
TAMIÉ-SAVOIE
44-120 Chemin de Martignat.
73200 PLANCHERINE

Version septembre 2025.